

Rapport article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

TABLE DES MATIÈRES

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT.....	2
A. Démarche générale de ODDO BHF SCA sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	2
B. Moyens internes déployés par l'entité.....	5
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.....	7
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.....	8
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	8
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement.....	9
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	10
H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.....	12
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	13
II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019.....	14
J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	14
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.....	14
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	15
M. Politique d'engagement.....	15
N. Références aux normes internationales.....	15

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

A. Démarche générale de ODDO BHF SCA sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

ODDO BHF SCA, en tant qu'Etablissement de Crédit habilité notamment à rendre des services d'investissement de gestion pour compte de tiers et de conseils en investissement agit dans le meilleur intérêt de ses clients, en prenant en compte leurs objectifs d'investissement tout en considérant les risques et opportunités relatives aux facteurs de durabilité.

ODDO BHF SCA fonde ses obligations en matière de diligence raisonnable et de reporting sur des principes internationalement reconnus pour les activités commerciales et bancaires durables. Les principes du Pacte mondial des Nations Unies en sont un exemple.

Le règlement SFDR requiert de classer les produits financiers en trois classifications (appelées « Articles »). Au 31.12.2022, les comptes gérés dans le cadre d'un service de gestion de portefeuilles pour le compte de tiers de ODDO BHF SCA sont catégorisés « Article 6 ». C'est-à-dire qu'ils ne font pas la promotion de caractéristiques sociales ou environnementales (propres à « l'Article 8 ») et n'ont pas l'investissement durable comme objectif (propre à « l'Article 9 »).

Article 6 (100% des encours)
Produits financiers qui ne sont pas article 8 ou article 9 d'après le règlement SFDR

Article 8 (0% des encours)
Produits financiers qui font la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance

Article 9 (0% des encours)
Produits financiers qui ont pour objectif l'investissement durable

Cependant, la décision a été prise de modifier l'approche de la gestion sous mandat afin de pouvoir classer « Article 8 » tous les mandats qui sont dans le champ d'application du règlement SFDR à partir du 1^{er} octobre 2023 (à l'exception des mandats soumis à des contraintes pour lesquels nous ne sommes techniquement pas en mesure de gérer les mandats conformément à l'article 8 SFDR à ce stade). Dès lors, nous estimons que 272 millions d'euros d'actifs sous gestion (% total asset) seront catégorisés Article 8 SFDR.

DESCRIPTION DES LIGNES DIRECTRICES POUR L'IDENTIFICATION ET LA HIERARCHISATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES EN MATIERE DE DURABILITE.

ODDO BHF SCA adopte une approche holistique des questions de durabilité, qui est ancrée dans diverses directives et procédures. La stratégie de durabilité décrit les principes pertinents, fixe les exigences et définit les responsabilités à respecter en matière de durabilité (y compris les rapports, l'utilisation des notations ESG, la gestion des risques de réputation et d'autres aspects pertinents dans le cadre des exigences ESG). En particulier, elle définit les critères d'identification et de priorisation des principales incidences négatives en matière de durabilité.

Applicable à partir du 1^{er} octobre 2023 pour les mandats catégorisés Article 8 SFDR :

La prise en compte des risques de durabilité par ODDO BHF SCA repose sur différents éléments :

- L'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs :
 - o Exclusions sectorielles : exclusion des sociétés ayant un chiffre d'affaires significatif dans le domaine des armes, des jeux de hasard, de la pornographie, du tabac et du charbon.
 - Armes controversées : à partir de 0 % du chiffre d'affaires
 - Armes conventionnelles, civiles et nucléaires : à partir de 5 % du chiffre d'affaires
 - Jeux de hasard : à partir de 5 % du chiffre d'affaires
 - Pornographie : à partir de 5 % du chiffre d'affaires
 - Tabac : à partir de 5 % du chiffre d'affaires
 - Charbon thermique (extraction) : à partir de 5% du chiffre d'affaires
 - Charbon thermique (production d'énergie) : à partir de 25% du chiffre d'affaires
 - o Violation du Pacte mondial des Nations Unies :

Oddo BHF SCA exclut tout investissement dans des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies.
 - o Atteintes à la biodiversité : exclusion des sociétés qui déclarent opérer dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité et qui ont été impliquées dans des controverses ayant entraîné des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement.
 - o Exclusions par les notations de durabilité : exclusion des sociétés ayant des notations de durabilité, selon la méthodologie MSCI ESG Research, en-deça de "BB".
- L'application de critères d'exclusion au niveau des investissements indirects (OPCVM et ETFs) :
 - o Exclusions sectorielles : les mêmes secteurs que pour les titres vifs sont exclus. Ainsi les fonds présentant des investissements avec une activité dans les armes controversées sont exclus. De plus, les fonds avec plus de 10% investis dans des sociétés avec des activités dans les armes conventionnelles, civiles et nucléaires, les jeux de hasard, la pornographie, le tabac et le charbon thermique (extraction), sont exclus. Les seuils de chiffres d'affaires pris en compte pour définir si une ligne du fonds est affecté aux secteurs en question sont de 5% et 10%.
 - o Non-respect des principes du Pacte mondial des Nations unies : au niveau de l'instrument, un maximum de 5 % des positions au total peut enfreindre le Pacte mondial des Nations unies.
 - o Atteintes à la biodiversité : exclusion des fonds qui détiennent plus de 5% dans des sociétés qui déclarent opérer dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité et qui ont été impliquées dans des controverses ayant entraîné des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement.
 - o Exclusions par les notations de durabilité : exclusion des fonds ayant des notations de durabilité, selon la méthodologie MSCI ESG Research, en-deça de "BB".
- La réalisation de certains objectifs au niveau de l'ensemble du portefeuille :

- Un objectif est d'obtenir une note de durabilité supérieure ou égale à la moyenne de "A" selon MSCI ESG Research au niveau de l'ensemble du portefeuille.
- Une notation de durabilité doit être disponible pour au moins 90% des positions du portefeuille.
- Un objectif est que le portefeuille ait une empreinte carbone inférieure à celle du marché global, représenté par l'indice MSCI All Country World.
- Le portefeuille doit également avoir au minimum 4% d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du SFDR.

Ces critères de prise en compte des risques de durabilité ne s'appliquent pas aux produits dérivés, ni aux produits structurés.

Les décisions d'investissement prises par la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement (comme le climat, l'eau, la biodiversité) ainsi que sur les préoccupations sociales ou des employés et peuvent également nuire à la lutte contre la corruption. Par conséquent, ODDO BHF SCA, en tant que gestionnaire de portefeuilles, s'engage dans la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité afin d'éviter de telles incidences dans le cadre de ses décisions d'investissement.

Les principales incidences négatives seront examinées sur une base trimestrielle à partir du 1^{er} octobre 2023. Suite à la publication des Regulatory Technical Standards (RTS) de l'ESMA, ODDO BHF SCA, dans le cadre de la gestion de portefeuilles, a mis en œuvre le suivi de plusieurs indicateurs obligatoires relatifs aux principales incidences négatives (ou PAI : Principal Adverse Impact en anglais) sur les facteurs de durabilité ci-dessous :

- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (PAI 3¹)

Les sociétés dans lesquelles des investissements sont réalisés dans le cadre de la gestion sous mandat (ci-après : "sociétés investies") produisent des émissions de gaz à effet de serre (au sens de l'article 3 (1) du règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018).

- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PAI 7¹)

Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés peuvent avoir une incidence négative sur ces zones.

- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (PAI 4¹)

Les sociétés investies peuvent générer une partie de leurs revenus dans le secteur des combustibles fossiles.

- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI 14¹)

Les sociétés investies peuvent générer une partie de leurs revenus dans la fabrication ou la vente d'armes controversées.

- Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PAI 10¹)

¹ Tableau 1 de l'annexe I du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2022/1288 DE LA COMMISSION du 6 avril 2022

Les sociétés investies sont soumises au risque de non-respect des normes minimales relatives aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption conformément aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

La gestion sous mandat de ODDO BHF SCA a pris diverses mesures au sein de son processus d'investissement pour gérer les PAIs identifiés. Elle se base sur un prestataire de données spécialisé dans l'analyse de durabilité, actuellement MSCI ESG Research. Sur cette base, tous les investissements sont analysés en termes de durabilité environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise. Une approche ESG propre est utilisée pour les titres vifs, les OPCVMs et les ETFs, comme décrit dans la section I.A.

À partir de 31.12.2023, tous les clients avec des comptes gérés dans le cadre d'un service de gestion de portefeuilles pour le compte de tiers de ODDO BHF SCA classés « Article 8 » SFDR recevront des informations ESG détaillées dans leurs rapports périodiques de façon annuelle.

B. Moyens internes déployés par l'entité

ODDO BHF SCA a lancé un projet pour intégrer l'ESG dans ses services de conseil en investissements et de gestion de portefeuilles. L'objectif est donc de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales à partir du 1^{er} octobre 2023. Un comité de pilotage (Steering Committee) supervise l'avancement de ce projet. Les membres de ce comité de pilotage sont, entre autres, le Global COO Private Wealth Management, le Group Head of Compliance, le Responsable de l'équipe de gestion sous mandat de ODDO BHF SCA, le Group Head of Sustainability Policy et le Global Head of Sustainability for Private Wealth Management.

Equipe

L'équipe de gestion se compose de 7 gérants de portefeuilles. L'ensemble de l'équipe de gestion, ainsi que les banquiers privés, ont été formés en interne à diverses thématiques ESG lors de l'année 2022. Ces formations couvrent les exigences réglementaires (certaines de ces formations sont réalisées avec le soutien de consultants externes), la connaissance des approches, processus et outils ESG internes ainsi que les développements de marchés. Enfin, les équipes de banquiers privés, les conseillers en investissement et les gérants de portefeuilles ont reçu une formation sur les aspects ESG de la part d'un cabinet indépendant.

Au sein de l'équipe de gestion sous mandat, un ETP a consacré 60% de son temps de travail à l'implémentation des différentes directives de développement durable (ex. SFDR) en 2022. Pour 2023, ODDO BHF SCA cherche à renforcer sa structure avec un ETP supplémentaire dédié uniquement aux questions ESG.

Au premier trimestre 2023, Bastian Hoffmann, directeur général d'ODDO BHF Trust GmbH, a été nommé par le Group Head of Private Wealth Management ODDO BHF pour prendre la direction du développement durable pour l'activité de Private Wealth Management au niveau du groupe ODDO BHF.

En outre, l'équipe de la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA est soutenue par les spécialistes ESG de l'activité de Private Wealth Management du groupe ODDO BHF en Allemagne.

Outils

Un accès à MSCI ESG Research, un prestataire de données extra-financières, a été mis en place pour travailler sur l'intégration progressive de l'ESG dans nos services d'investissements.

En 2022, l'outil MSCI ESG Research était le seul fournisseur de données quantitatives pour prendre en compte les critères ESG dans le processus d'investissement. De manière qualitative, l'équipe d'investissement va également utiliser la recherche de courtier et d'autre part la plateforme Bloomberg fournissant d'autres aspects et données ESG.

- Le budget au niveau groupe pour l'outil MSCI ESG s'est élevé à 43.785,92 € en 2022.
- Le budget de la ODDO BHF SCA pour la recherche c'est élevé à 240.000 € en 2022.
- Le budget IT d'ODDO BHF SCA pour ESG en 2022 est de 304,37 jour-homme.

L'outil MSCI ESG Research est conçu pour mesurer la résilience d'une entreprise face aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance à long-terme et significatifs pour son secteur. Les notations ESG vont du leader (AAA, AA) au retardataire (B, CCC) en passant par la moyenne (A, BBB, BB). Le modèle MSCI ESG Ratings identifie les risques ESG (problèmes clés) les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur GICS®.

Graphique 1 : modèle de notation de MSCI ESG Research

Hiérarchie des modèles de notation ESG de MSCI Research

Notation ESG (IVA)									
Pilier Environnement				Pilier Social				Pilier Gouvernance	
Changement climatique	Capital naturel	Pollution & gestion des déchets	Opportunités environ.	Capital humain	Responsabilité é des produits	Opposition des parties prenantes	Opportunités sociales	Gouvernan ce d'entreprise	Comportement des entreprises
Emissions carbonées	Stress hydraulique	Emissions toxiques & déchets	Opport. en matière de technologies propres	Gestion du travail	Sécurité & qualité des produits	Approvisionnement controversé	Accès à la communication	Propriété & contrôle	Ethique des affaires
Empreinte carbone du produit	Biodiversité & utilisation des terres	Matériaux d'emballage & déchets	Opport. en matière de bâtiments verts	Santé & sécurité	Sécurité chimique	Relations avec la communauté	Accès au financement	Board	Transparence fiscale
Financement de l'impact environ.	Approvisionnement en matières premières	Déchets électroniques	Opport. en matière d'énergies renouvelables	Développement du capital humain	Protection financière des consommateurs		Accès aux soins de santé	Rémunération	
Vulnérabilité au changement climatique				Normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement	Vie privée & sécurité des données		Opport. en matière de nutrition et de santé	Comptabilité	
					Investissement responsable				
					Assurer la santé et le risque démographique				

Source : MSCI ESG Key Issues

Le modèle de notation ESG de MSCI Research mesure :

- L'exposition aux risques
- La gestion des risques

Chacun de ces deux critères sont mesurés puis formulés sous forme de scores, qui sont ensuite combinés, de telle sorte qu'un niveau d'exposition plus élevé nécessite de démontrer un niveau plus élevé de capacité de

gestion afin d'obtenir le même Key Issue Score final. Les Key Issue scores sont exprimés sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie très mauvais et 10 signifie très bon. Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée par MSCI ESG Research, veuillez-vous référer aux informations disponibles sur le lien suivant :

<https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>

En outre, ODDO BHF SCA a mis en place son questionnaire Mifid ESG afin de collecter les préférences en matière de durabilité de ses clients et de répondre aux exigences du règlement délégué 2021/1253. Celui-ci requiert que les sociétés assurant des services de conseil en investissements et de gestion de portefeuilles, entre autres, s'assurent que leurs services soient en adéquation avec les préférences en matière de durabilité des clients. C'est grâce à ce questionnaire que ODDO BHF SCA va pouvoir au mieux orienter ses services de conseil en investissements et de gestion de portefeuilles vers l'investissement durable.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Le groupe ODDO BHF a réorganisé, depuis 2022, sa gouvernance pour renforcer la supervision des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, aussi bien sous l'angle des risques que des opportunités. Un comité de pilotage, chargé de coordonner l'intégration de la durabilité au niveau du groupe ainsi que dans ses différents métiers, a été lancé à la fin de l'année 2022. Il se réunit chaque mois et se compose de certains membres du General Management Committee, de mandataires sociaux, de la Chief Head of Sustainability & Chief Marketing Officer, de responsables des différents métiers et des fonctions transverses (risques, compliance, finance, IT...) du groupe ODDO BHF. Le Group Head of Sustainability Policy anime ce comité.

Le comité est chargé de suivre les avancements du groupe ODDO BHF sur sept thématiques clés :

1. La gouvernance des sujets de durabilité
2. La stratégie et sa résilience face aux risques de durabilité
3. La réglementation en matière de finance durable
4. Les données ESG
5. Les ressources pour promouvoir la durabilité (formation et recrutement)
6. Les opportunités en matière de durabilité (produits, services...)
7. La recherche et les publications en matière de durabilité

La Chief Head of Sustainability & Chief Marketing Officer du groupe, ainsi que le Group Head of Sustainability Policy, sont ensuite chargés de rendre compte au General Management Committee des sujets abordés par ce comité de pilotage sur une base mensuelle, et au conseil d'administration du groupe ODDO BHF, sur une base annuelle.

L'intégration du plus haut niveau de management du groupe ODDO BHF dans le comité de pilotage chargé de l'intégration de la durabilité et le reporting auprès du General Management Committee et du conseil d'administration du groupe ODDO BHF montrent que le sujet de la durabilité est stratégique pour le développement du Groupe.

Politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération actuelle d'ODDO BHF SCA sont disponibles sur ce [lien](#) disponible.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

La gestion sous mandat de ODDO BHF SCA n'exerce aucun droit de vote. Elle s'efforce de dialoguer avec les sociétés ou les OPCVMs dans lesquels les mandats investissent. Ces dialogues se déroulent notamment lors d'événements tels que des réunions d'analystes, ou des salons professionnels dédiés à la rencontre avec les investisseurs. Les gérants participent également à des conférences. Ces réunions offrent l'occasion de rencontrer le management des sociétés, permettant ainsi aux gérants d'approfondir leurs réflexions et convictions, positives comme négatives, sur une entreprise, son management et par la même occasion sa gouvernance.

Au cours de l'année 2022, ODDO BHF SCA, ODDO BHF Trust GmbH et ODDO BHF Asset Management ont conjointement mené un processus d'engagement auprès d'une société de centre d'appels et de sous-traitance de back office française. Cette campagne avait pour but de clarifier les disparités entre les nombreux Awards « Great Place to Work » reçus par la société avec un rapport relativement critique d'un collectif de syndicats. Nous avons également pu discuter de nombreux sujets sociaux et environnementaux ainsi que de la future gouvernance de l'entreprise.

Il n'y a pas de coopération avec d'autres actionnaires par rapport aux droits de votes.

En outre, le bureau d'études du groupe ODDO BHF dispose d'une équipe de recherche ESG qui publie régulièrement des notes sectorielles avec un focus sur les problématiques de développement durable, ainsi que des notes spécifiques sur le profil extra-financier de certaines entreprises. Cette recherche interne permet de compléter l'analyse des investissements de ODDO BHF SCA.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Le règlement européen « Taxonomie » a été adopté par l'Union européenne en 2020. Le texte s'inscrit dans la démarche de l'Union européenne pour promouvoir la finance durable et, ainsi, contribuer à la transition énergétique et environnementale grâce à une réorientation des flux financiers. Dans la mesure où les données relatives à l'alignement de ses actifs avec la taxonomie européenne ne sont pas encore disponibles, il faudra attendre 2023 pour voir les premières publications des entreprises en matière d'alignement de leur chiffre d'affaires, de leurs investissements (Capex) ou de leurs dépenses d'exploitation (Opex). ODDO BHF SCA sera donc en mesure d'estimer l'alignement de ses actifs avec la taxonomie européenne en 2023 sur la base de données publiées (et si ces dernières sont de qualité suffisante).

- Jusqu'à présent, seules des données estimées sont disponibles pour l'alignement de la taxonomie. Les données déclarées devraient être disponibles au cours de 2023 et seront fournies par notre fournisseur de données MSCI. Avec la disponibilité attendue des données nécessaires, nous espérons être en mesure de rendre compte de l'alignement de la taxonomie dans le rapport publié en 2024. Dans ce rapport, nous sommes contraints de divulguer 0 %.
- La part d'investissement dans les combustibles fossiles s'est élevée à 3,5 % du total des actifs de ODDO BHF SCA au 31.12.2022. Ce chiffre correspond au PAI 5 qui est suivi de manière qualitative

par l'équipe de gestion. Une analyse plus approfondie est menée par l'équipe de gestion avec la mise en œuvre de l'approche dite « Best-in-class ». Pour 2023, ODDO BHF SCA estime que cette part d'investissement dans les sociétés en relation avec les combustibles fossiles devraient rester stable.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Comme indiqué dans la section I.A., la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA intégrera des critères ESG étendus dans l'approche d'investissement à partir du 1er octobre 2023.

Sur cette base, tous les investissements sont analysés en termes de durabilité environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise.

- L'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs et au niveau des investissements indirects (OPCVM et ETFs) inclut :
 - o Charbon thermique (extraction) : à partir de 5 % du chiffre d'affaires pour les titres vifs ou à partir de 10 % de la valeur liquidative d'un investissement indirect (OPCVM/ETF)
 - o Charbon thermique (production d'énergie) : à partir de 25 % du chiffre d'affaires pour les titres vifs. Pour les OPCVM et les ETFs aucun point de donné n'est à disposition.
 - o Exclusions par les notations de durabilité : exclusion des sociétés et des investissements indirects ayant des notations de durabilité, selon la méthodologie MSCI ESG Research, en-deçà de "BB". L'intensité carbone ainsi que la publication d'un plan de réduction des émissions sont également des composants des notations de durabilité.
- La réalisation de certains objectifs au niveau de l'ensemble du portefeuille :
 - o Le portefeuille doit avoir une intensité carbone inférieure à celle du marché global, représenté par l'indice MSCI All Country World.

A partir du 1^{er} octobre 2023, les principales incidences négatives sur l'environnement de la gestion sous mandat de la Banque Privée seront examinées sur une base trimestrielle. Actuellement, les principales incidences négatives prises en compte dans les décisions d'investissement dans le cadre de la gestion de portefeuilles incluent :

-Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les sociétés dans lesquelles des investissements sont réalisés dans le cadre de la gestion sous mandat (ci-après : " sociétés investies") produisent des émissions de gaz à effet de serre (au sens de l'article 3 (1) du règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018).

- Les revenus dans le domaine des combustibles fossiles

Les sociétés investies peuvent générer une partie de leurs revenus dans le secteur des combustibles fossiles, par exemple dans l'extraction ou la vente de charbon thermique.

Dans la déclaration PAI de ODDO BHF SCA, nous analyserons attentivement l'évolution de ces indicateurs :

- Intensité des GES pour les scopes 1+2 (intensité par rapport au chiffre d'affaires)
- Intensité des GES pour les scopes 1+2+3 (intensité par rapport au chiffre d'affaires)
- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone afin de respecter l'accord de Paris (PAI optionnel). Nous suivons l'évolution de ce PAI au cours de la prochaine période de référence et, en cas de détérioration substantielle, nous engagerons éventuellement un dialogue avec certaines entreprises cibles.

En addition de cela nous avons également pour ambition d'atteindre deux objectifs long-termes liées à l'évolution de ces indicateurs :

Notre premier objectif est de réduire l'intensité des gaz à effet de serre (scope 1 + 2) de 10% jusqu'à 2030 sur la base des données au 31 décembre 2022.

Nous poursuivons également l'objectif d'augmenter de 10 points de pourcentage jusqu'à 2030 la part des entreprises qui ont pris des initiatives et des stratégies pour réduire leurs émissions de carbone afin de respecter l'Accord de Paris sur la base des données au 31 décembre 2022.

Ces objectifs seront suivis de manière annuelle et peuvent être adaptés et amenés à être revisités.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Comme indiqué dans la section I.A., la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA intégrera des critères ESG étendus dans l'approche d'investissement à partir du 1^{er} octobre 2023.

Sur cette base, tous les investissements seront analysés en termes de durabilité environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise.

- L'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs et au niveau des investissements indirects (OPCVM et ETFs) inclut :
 - Atteintes à la biodiversité :

Exclusion des sociétés qui déclarent opérer dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité et qui ont été impliquées dans des controverses ayant entraîné des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement.

Exclusion des fonds qui détiennent plus de 5% de leur valeur liquidative dans des sociétés qui déclarent opérer dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité et qui ont été impliquées dans des controverses ayant entraîné des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement.

A partir du 1^{er} octobre 2023, les principales incidences négatives sur l'environnement de la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA seront examinées sur une base trimestrielle.

Dans la déclaration PAI de ODDO BHF SCA, nous analyserons attentivement l'évolution de ces indicateurs :

- Controverses dans une zone de biodiversité sensible : l'entreprise déclare avoir des activités dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et a été impliquée dans des controverses ayant un impact négatif grave ou très grave sur l'environnement.
- Politique de déforestation : l'entreprise a une politique de déforestation (PAI optionnel)

Les controverses dans une zone de biodiversité sensible sont depuis 2022 intégrées au processus d'investissement et constituent un critère d'exclusion (PAI 7). De plus, nous suivrons l'évolution du PAI « politique de déforestation » au cours de la prochaine période de référence et, en cas de détérioration substantielle, nous engagerons éventuellement un dialogue avec certaines entreprises identifiées.

La disponibilité des données est encore très limitée. La stratégie sera développée avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données.

Nous estimons que la mise à jour de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) incitera les entreprises de l'Union européenne à accorder davantage d'importance à leur empreinte sur la biodiversité et aux actions qu'elles mènent pour protéger l'environnement.

PAI	Type de PAI	Limite	MSCI	Description	Donnée au 31.12.2022
Controverses dans une zone de biodiversité sensible	Obligatoire - PAI #7	Exclusion si « Oui »	OPS_PROT_BI ODIV_CONTR OVS	L'entreprise déclare avoir des activités dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et a été impliquée dans des controverses ayant un impact négatif grave ou très grave sur l'environnement.	0,0 %
Politique de déforestation	Optionnel	Analyse qualitative	DEFOREST_P OL	L'entreprise déclare ne pas avoir une politique de déforestation	63,8 %

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Le règlement SFDR définit un risque de durabilité comme un « événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement ». Le risque de durabilité peut se matérialiser par des coûts juridiques et réglementaires, une dépréciation d'actifs et/ou un risque de réputation. Une mauvaise gouvernance d'entreprise, la violation des droits humains, l'importance des émissions de carbone ou la pollution de l'environnement, qu'ils soient importants ou susceptibles de l'être, sont des causes potentielles d'une perte de valeur importante pour un investissement.

Les risques de durabilité reposent sur trois piliers :

1. Le pilier environnemental a pour objectif de mettre en valeur les entreprises respectueuses de l'environnement qui maîtrisent leurs émissions polluantes, participent à la gestion durable des ressources naturelles et mettent en œuvre des innovations en matière environnementale et énergétique. Il repose en outre sur la lutte contre le réchauffement climatique, sur la protection de la biodiversité, ainsi que sur la protection des ressources marines et en eau. Les risques de durabilité de ce pilier se déclinent principalement entre risques physiques et de transition :

- Risques physiques : ils se matérialisent le plus souvent par l'occurrence d'événements climatiques extrêmes ponctuels ou prolongés (sécheresse, vagues de chaleur, feux, tempêtes, inondations etc.) ou de changements à long terme des conditions climatiques et écologiques (montée des eaux, fonte des zones glacières, hausse des moyennes de température etc.). Ces risques physiques peuvent impacter les entreprises et être renforcés par des conséquences micro et/ou macroéconomiques
- Risques de transition : ils résultent « d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place d'évolutions réglementaires, de politiques énergétiques ou de changements technologiques. »² Les risques de transition pourraient ainsi impacter négativement les entreprises dont les activités économiques ne sont plus adaptées dans un environnement économique axé sur la réduction des émissions de carbone ou de la consommation de ressources naturelles.
- Les risques physiques et de transition sont interdépendants dans la mesure où la hausse des événements extrêmes peut mener à une transition désordonnée qui pourrait augmenter l'impact négatif des risques de transition (une hausse brutale du prix de la tonne de CO2 par exemple).

2. Le pilier social a pour objectif de prendre en compte les entreprises favorisant le développement du capital humain par la garantie de bonnes conditions de travail via une politique de ressources humaine

² ACPR (2022). La gouvernance des risques liés au changement climatique dans le secteur de l'assurance

adaptée, des rémunérations justes, un accroissement de compétences des salariés, une promotion de la diversité de l'égalité et de la diversité hommes-femmes et une bonne gestion du volet social en cas de restructuration. Il implique plusieurs risques à l'image du respect des droits humains dans les entreprises et dans leurs chaînes de valeur, ainsi que dans la santé et sécurité des employés.

3. Le pilier gouvernance a pour objectif de mettre en valeur les bonnes pratiques en matière de gouvernance dans la prévention des conflits d'intérêt, la maîtrise des risques de corruption, la stratégie de développement des émetteurs, la qualité des plans de successions, l'efficacité des organes de supervision et les contrôles internes et les audits.

La prise en compte des risques de durabilité par ODDO BHF SCA repose sur l'approche décrite dans la section I.A. avec l'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs, des investissements indirects et certains objectifs au niveau de l'ensemble du portefeuille.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Comme décrit dans la section 2. A., au 31.12.2022, les comptes gérés dans le cadre de la gestion de portefeuilles pour le compte de tiers de ODDO BHF SCA sont catégorisés « Article 6 ». C'est-à-dire qu'ils ne font pas la promotion de caractéristiques sociales ou environnementales (propres à « l'Article 8 ») et n'ont d'objectif d'investissement durable (propre à « l'article 9 »).

Article 6 (100% des encours)

Produits financiers qui ne sont pas article 8 ou article 9 d'après le règlement SFDR

Article 8 (0% des encours)

Produits financiers qui font la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance

Article 9 (0% des encours)

Produits financiers qui ont pour objectif l'investissement durable

Cependant, la décision a été prise de modifier l'approche de la gestion de portefeuilles afin de pouvoir classer tous les mandats qui sont dans le champ d'application du règlement SFDR comme relevant de l'Art. 8 à partir du 1^{er} octobre 2023 (à l'exception des mandats soumis à des contraintes pour lesquels nous ne sommes techniquement pas en mesure de gérer les mandats conformément à l'article 8 SFDR à ce stade).

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La déclaration publiée par ODDO BHF SCA selon l'article 4 du règlement SFDR, en sa qualité d'acteur des marchés financiers, sert à remplir l'obligation de publication de l'approche adoptée par la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA, concernant la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité.

Les décisions d'investissement prises par la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement (comme le climat, l'eau, la biodiversité) ainsi que sur les préoccupations sociales ou des employés et peuvent également nuire à la lutte contre la corruption. Par conséquent, ODDO BHF SCA, en tant que gestionnaire de portefeuilles, s'engage dans la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité à contribuer à éviter de telles incidences dans le cadre de ses décisions d'investissement.

Dans ce cadre, la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA continuera de développer son approche, qui est fortement dépendante de la disponibilité des données et de leur qualité. En outre, ODDO BHF SCA est actuellement en train d'examiner la pertinence des données et leur potentielle exploitation ; ceci dans l'intention de continuer d'améliorer ses politiques et mesures internes pour prendre en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Il convient de noter en particulier que les PAI sont pris en compte en tant que critères supplémentaires dans le cadre de la sélection d'instruments financiers à partir du 1er octobre 2023, sans pour autant que les PAI aient nécessairement toujours un poids plus important que d'autres aspects pertinents dans le cadre de décisions d'investissement.

Enfin, il convient de noter que la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA prend toujours des décisions d'investissement dans le meilleur intérêt de ses clients. Ceci signifie que les PAI sont pris en compte comme des critères supplémentaires d'autres facteurs pertinents. Cela signifie en particulier que les PAI n'ont pas nécessairement plus de poids que les autres facteurs.

Les principales incidences négatives seront examinées sur une base trimestrielle à partir du 1^{er} octobre 2023.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Les incidences négatives en matière de durabilité (« PAI ») sont l'ensemble des effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ESG (environnement, société et gouvernance). Ces « PAI » doivent faire l'objet d'un reporting PAI au 30 juin de chaque année. La prise en compte des principales

incidences négatives en matière de durabilité ou « PAI » s'applique aux services de gestion sous mandat de ODDO BHF SCA à partir du 1^{er} octobre 2023.

Suite à la publication des Regulatory Technical Standards (RTS) de l'ESMA, ODDO BHF SCA, dans le cadre de la gestion de portefeuilles, a mis en œuvre plusieurs indicateurs obligatoires relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité comme détaillé dans la section I.A. de ce rapport.

En 2022, la disponibilité des données pertinentes ainsi que les conditions techniques nécessaires à la prise en compte systématique des PAI dans le processus d'investissement de la gestion de fortune étaient encore très limitées.

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

ODDO BHF SCA adopte une approche holistique des questions de durabilité, qui est ancrée dans diverses directives et procédures. La stratégie de durabilité décrit les principes pertinents, fixe les exigences et définit les responsabilités à respecter en matière de durabilité (y compris les rapports, l'utilisation des notations ESG, la gestion des risques de réputation et d'autres aspects pertinents dans le cadre des exigences ESG). En particulier, elle définit les critères d'identification et de priorisation des principales incidences négatives en matière de durabilité.

Les principales incidences négatives seront examinées sur une base trimestrielle à partir du 1^{er} octobre 2023.

Pour identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, il est tenu compte, entre autres, de la recherche actuelle (recherche interne et externe), des décisions politiques, des débats de société, des publications d'associations et d'entreprises, des articles de presse, de la disponibilité des données, des discussions avec les clients et les conseillers, etc.

M. Politique d'engagement

L'équipe de gestion d'ODDO SCA privée s'efforce de dialoguer avec les sociétés dans lesquelles les mandats investissent. Ces dialogues se déroulent notamment lors d'événements tels que des réunions d'analystes, ou des salons professionnels dédiés à la rencontre avec les investisseurs. Les gérants participent également à des conférences. Ces réunions offrent l'occasion de rencontrer le management des sociétés, permettant ainsi aux gérants d'approfondir leurs réflexions et convictions, positives comme négatives, sur une entreprise, son management et par la même occasion sa gouvernance. En outre, le bureau d'études du groupe ODDO BHF dispose d'une équipe de recherche ESG qui publie régulièrement des notes sectorielles avec un focus sur les problématiques de développement durable, ainsi que des notes spécifiques sur le profil extra-financier de certaines entreprises. Cette recherche interne permet de compléter l'analyse des investissements de ODDO BHF SCA.

N. Références aux normes internationales

ODDO BHF Banque Privée respecte les principes du Pacte mondial des Nations Unies.